



OUTDOORMIX FESTIVAL

2026

RÈGLEMENT SPORTIF PUMPTRACK VTT



TABLE DES MATIÈRES

1. GÉNÉRAL.....	3
2. L'ÉPREUVE.....	3
2.1. Programme.....	3
3. CONDITIONS ET MATÉRIEL OBLIGATOIRE.....	4
3.1. Conditions de participation.....	4
3.2. Matériel requis.....	4
4. ASSURANCE.....	5
5. CLASSEMENT / PODIUM.....	5
6. ANNULATION ET ENGAGEMENT.....	6
7. RÉCLAMATION.....	6
8. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT.....	6
9. DROIT À L'IMAGE.....	6



1. GÉNÉRAL

L'épreuve de "PUMPTRACK VTT CONTEST" est un challenge convivial amateur de vélo sur le pumptrack, organisé dans le cadre de l'édition 2026 de l'Outdoormix Festival, du vendredi 22 mai au lundi 25 mai 2026.

Cet évènement est organisé par l'association loi 1901 WeAreHautesAlpes, représentée par M. BRICE Clovis en qualité de président.

Le check-in et les inscriptions sont clôturés 2 h avant chaque compétition.

2. L'ÉPREUVE

Il s'agit d'un challenge se déroulant le samedi 23 mai 2026 qui prend la forme d'une compétition chronométrée sur la piste de Pumptrack prévue à cet effet et située au plan d'eau d'Embrun.

Meilleur chronomètre en qualification puis finale des meilleurs chronos

Les concurrents passent un par un sur le parcours. Chaque participant a le droit à 2 passages sur le pumptrack. Le départ se fait dans un espace défini sur l'espace de départ. Les participants ont le droit de pédaler jusqu'au premier whoops (bosse) avec une cellule laser pour couper le chronomètre. L'interdiction de pédaler après le premier whoops sera déterminée par l'organisation le jour-J. Pour chaque rider, c'est le meilleur temps chronométré des 2 manches qui donne le classement final de la compétition. À l'inscription, chaque rider obtiendra un numéro qu'il devra retenir. L'ordre de départ est déterminé par l'ordre d'inscription ou par le numéro sur la plaque du participant.

Tous les participants doivent avoir effectué leur premier passage avant de passer au second passage.

L'organisation se réserve le droit de modifier le nombre de passages selon le nombre de participants.

2.1. Programme

SAMEDI 23 MAI	- Draisienues (2 - 3 ans) + Mini Vélo (4-5 ans) : 11 h → 13 h ▷ Podium Draisienues + Mini Vélo : 13 h → 13 h 30 - Junior VTT (6 - 15 ans) : 14 h → 16 h ▷ Podium Junior VTT : 16 h → 16 h 30 - Senior (16 ans et +) : 17 h → 19 h ▷ Podium Senior : 19 h 30 → 20 h
----------------------	---



3. CONDITIONS ET MATÉRIEL OBLIGATOIRE

3.1. Conditions de participation

L'accès au pumptrack est ouvert à toutes et à tous à partir de 2 ans aux conditions définies ci-dessous.

Toute inscription est individuelle, nominative et non cessible. Aucun remboursement total ou partiel ne sera fait par l'organisation.

L'âge minimum requis est de 2 ans pour la catégorie draisienne, 4 ans pour la compétition Mini Vélo (ils peuvent utiliser une draisienne ou un vélo), 6 ans pour la compétition Junior VTT et 16 ans pour la compétition Senior. Il est demandé à un mineur de présenter une autorisation parentale à la pratique du VTT ou BMX sur pumptrack. Les coureurs sont répartis en catégories selon l'âge qui est le leur en date du 31 décembre de l'année considérée. Dans le cadre de ce challenge, six catégories seront représentées, draisienne (2-3 ans), Mini Vélo (4-5 ans), Junior VTT (6-8 ans, 9-13 ans et 14-15 ans) et Senior (16 ans et plus).

Le nombre maximum de participants est de 40 pour les Draisienne et les Mini Vélo, 40 pour les Junior, et 40 pour les Senior.

Pour pouvoir prendre le départ, chaque concurrent doit s'être acquitté des frais d'inscription pour l'épreuve (sur site Internet www.outdoormixfestival.com ou à l'accueil de l'événement), avoir transmis les documents nécessaires et être équipé du matériel requis.

Avant de partir sur les épreuves, chaque concurrent **doit passer à l'accueil du village événement au plan d'eau d'Embrun** pour le check-in, en cas de non-passage au check-in, le participant ne pourra pas participer à l'épreuve.

3.2. Matériel requis

Vélo : Tous les participants devront utiliser un vélo, BMX, VTT, non suspendu, semi-rigide ou tout suspendu, non motorisé, dont les roues ont une taille supérieure à 20 pouces pour les Senior. Les Mini Vélo 4-5 ans et les Junior VTT 6 à 15 ans peuvent utiliser un vélo ou une draisienne sans taille minimale de roue. Le vélo doit être doté d'au moins un frein arrière ("brakeless" interdit). Les guidons (embouts de cintre) devront être bouchés. Les composants saillants sont prohibés ainsi que les pédales automatiques (pegs cornes et interdits). Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Équipement coureur : Tous les participants devront porter **obligatoirement** un casque attaché (jet ou bowl mais un casque intégral est vivement conseillé), normé pour la pratique du vélo. Ils devront porter un haut (t-shirt, maillot). Les manches longues sont vivement conseillées, tout comme les genouillères, les gants longs, les dorsales, les coudières, protège-poignets et autres protections adaptées. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent. (Voir Norme CE). Des chaussures de sport (ou renforcées) sont obligatoires, chaussures ouvertes interdites.

La tenue vestimentaire, par son design ou sa fabrication, ne doit pas constituer un danger pour la sécurité du coureur. De la même manière, le design ou la publicité imprimée sur la tenue



vestimentaire ne doit pas contenir de déclaration ou d'image offensante, susceptible de nuire à l'image de l'organisateur et du sport.

Tout concurrent devra effectuer la totalité du parcours avec son équipement de protection complet sous peine de sanction.

4. ASSURANCE

L'organisation souscrit à une assurance couvrant sa propre responsabilité civile en tant qu'organisateur, celle de ses salariés et celle des personnes apportant bénévolement leur aide à l'organisation de l'événement. Les frais médicaux et d'hospitalisation demeureront, quant à eux, à la charge des participants (assurance personnelle). L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipement individuel et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable. En cas d'abandon du participant pendant l'épreuve, aucun remboursement ne sera effectué.

5. CLASSEMENT / PODIUM

Le classement final est effectué suivant les catégories :

- Draisienne (2-3 ans) garçon
- Draisienne (2-3 ans) fille
- Mini Vélo (4-5 ans) garçon
- Mini Vélo (4-5 ans) fille
- Junior VTT (6-8 ans) garçon
- Junior VTT (6-8 ans) fille
- Junior VTT (9-13 ans) garçon
- Junior VTT (9-13 ans) fille
- Junior VTT (14-15 ans) garçon
- Junior VTT (14-15 ans) fille
- Senior (16 ans et +) homme
- Senior (16 ans et +) femme

Les réclamations sont tolérées, mais doivent être réalisées auprès du directeur de course et des juges.

Un podium sera réalisé au niveau du pumptrack (Embrun) par rapport aux scores des participants. Des récompenses (lots) seront attribuées aux trois premiers sportifs de chaque catégorie d'après le classement général. L'organisateur se réserve le droit de répartir sa dotation selon son bon vouloir. La présence de tous les concurrents à la remise des prix est obligatoire. Les lots ne pourront être donnés à un tiers et ne seront pas envoyés ultérieurement par la poste, en dehors des prize money, pour lesquels un virement pourra être effectué après événement.

Pour toutes les catégories un podium sera mis en place à partir du moment où cinq participants sont inscrits et présents.



6. ANNULATION ET ENGAGEMENT

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement et/ou les différents parcours, afin de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants. En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve et ne pourra procéder à aucun remboursement. Toute inscription à l'épreuve implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de ce règlement peut entraîner le retrait par l'organisation du dossard du compétiteur.

L'annulation d'une partie de l'épreuve est à la responsabilité du directeur de course.

ATTENTION : en cas de force majeure ou de mauvaise météo, l'organisation se réserve le droit de déplacer les épreuves. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-présence d'un sportif aux horaires modifiés des épreuves.

En tant que sportif participant à l'Outdoormix Festival, vous êtes l'image de votre sport et de l'événement. Il vous est donc demandé de respecter le staff, le public, les autres participants, mais également le matériel, les structures et la propreté du site. En cas de non-respect de ces règles de savoir-vivre, des sanctions pourront être appliquées par le Commissaire de course (aide au nettoyage ou aux réparations, distribution de goodies, voire des sanctions pénales si le Commissaire de course juge que la faute nécessite un renvoi vers les autorités compétentes).

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le programme sportif, en cas d'intempéries. Dans ce cas seulement, l'organisateur peut décaler les horaires des phases finales.

7. RÉCLAMATION

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents doivent être présentées par écrit et signées du sportif dans un délai de 60 min après la constatation des faits.

8. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le site. Des poubelles seront à disposition et elles devront être impérativement utilisées par les concurrents.

9. DROIT À L'IMAGE

Par sa participation aux épreuves de "PUMPTRACK VTT CONTEST" lors de la 12^e édition de l'Outdoormix Festival qui se tiendra du 22 au 25 mai 2026, chaque participant autorise expressément l'organisateur à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de cette manifestation.